



N° 22/CA/05/11

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DE BALARUC LES BAINS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration  
Service des Campings Municipaux

-----  
Séance du 20 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt mai, à dix heures, le Conseil d'Administration s'est réuni en séance sous la Présidence de Monsieur Gérard CANOVAS, Président.

**Collège d'élus** : M. Gérard CANOVAS, Mme Brigitte LANET, M. FERNANDEZ,  
M. DORLEANS, M. MERIEAU,

**Absent(es)** : M. CALAS, M. LARY, Mme DUMAS,

Le Conseil d'Administration a choisi comme secrétaire de séance : Monsieur Angel FERNANDEZ

-----  
**Objet n° 2** : Affectation des résultats de l'exercice 2021 du Budget « EPIC-Service des Campings »

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2021 du Budget « EPIC-Service des Campings »

Considérant les dépenses à couvrir en fonctionnement et en investissement,

**Vu la note explicative de synthèse ci-dessous, afférente à la présente délibération :**

Rappelle que le résultat cumulé de fonctionnement et d'investissement du Budget « EPIC-Service des Campings » à la clôture de l'exercice 2021, approuvé au Compte administratif, s'élève à + 246 073.23 €.

Ce résultat cumulé se décompose comme suit :

- Pour la section de fonctionnement : 139 075.18€

Résultat de fonctionnement propre à l'exercice : 154 102.47€

Résultat de fonctionnement reporté : -15 027.29€

• Pour la section d'investissement : 106 998.05€  
Résultat d'investissement propre à l'exercice : 21 073.68€  
Résultat d'investissement reporté : 85 924.37€

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Président propose au Conseil D'Administration d'affecter le résultat de la section de fonctionnement cumulé, soit 139 075.18€, en report à nouveau à la section de fonctionnement.

A noter que le résultat de la section d'investissement 2021 sera repris à la section d'investissement de 2022.

Compte tenu de ces éléments, il est demandé au Conseil D'Administration de délibérer.

Le Conseil d'Administration après avoir délibéré vote à :

**UNANIMITE**

- Approuve l'exposé de son Président,
- Autorise d'affecter le résultat de la section de fonctionnement cumulé, soit 139 075.18€, en report à nouveau à la section de fonctionnement.
- Approuve que le résultat de la section d'investissement 2021 sera repris à la section d'investissement de 2022.
- Dit que copie de la présente Délibération sera transmise à M. Le Préfet de l'Hérault.

Ainsi délibéré à Balaruc-les-Bains, les jours, mois et an susdits.

Pour expédition conforme  
Transmis en Préfecture  
Le 23 Mai 2022  
Le Président, Gérard CANOVAS



Publiée et exécutoire, le 30 Mai 2022  
Le Président, Gérard CANOVAS

